Agir pour l'Outarde canepetière

Retour sur 7 ans d'actions 2011-2017

Améliorer les connaissances, protéger, former et sensibiliser





L'Outarde canepetière

Description	4
Aire de répartition et effectifs	5
État de conservation et menaces	7
Régime alimentaire	7
Habitat	8
Reproduction	9
Le Plan National d'Actions	
Un plan d'actions pour l'Outarde canepetière	10
Historique des programmes de conservation	11
Les actions prévues	11
Bilan du Plan National d'Actions	
Améliorer les connaissances des populations : actions 1 à 4	15
En période de reproduction	15
En hivernage	18
Bagues et balises	20

Maintenir les actions de conservation : actions 12 a 22	20
Intégrer les sites de reproduction et d'hivernage dans le réseau Natura 2000	20
Créer, maintenir et gérer des milieux favorables à la nidification et à l'alimentation	21
Sécuriser une gestion foncière adéquate et pérenne	22
Préserver les sites de rassemblements postnuptiaux et d'hivernage	22
Éviter et réduire les impacts des activités humaines	22
Urbanisation	22
Réseau électrique	23
Prendre en compte les aménagements du territoire	23
Gestion des habitats et des effectifs sur les aéroports	25
Soutenir et renforcer la population migratrice : action 22	25
Informer les acteurs du territoire	26
Renforcer et animer le réseau Outarde canepetière	27
État de réalisation des actions et évaluation du Plan National d'Actions	28
Perspectives suite à ce second Plan National d'Actions	30
En savoir plus	31
Bibliographie	32
Index des sigles	34
Les nartenaires	35

Opérateur technique

LPO France
Fonderies royales
8 rue du docteur Pujos
17 305 ROCHEFORT Cedex
05 46 82 12 34
lpo@lpo.fr

DREAL coordinatrice

DREAL Nouvelle Aquitaine
Service Nature, eau, sites et paysages
86000 Poitiers
05 49 55 63 63
dbec.spn.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

L'OUTARDE CANEPETIÈRE

L'Outarde canepetière (Tetrax tetrax) est l'unique représentant de la famille des Otididae en France, depuis la disparition de la Grande Outarde (Otis tarda) au début du siècle dernier.

Description



Mâle d'Outarde canepetière © Jean-Luc Pinaud / LPO

C'est un oiseau principalement marcheur, robuste sur patte, soulignant ses origines d'oiseau steppique avec une silhouette évoquant celle d'une poule faisane.

En période internuptiale, mâles et femelles sont très similaires (couleur brune avec nuances ocres, noires et blanches). Le dimorphisme entre les deux sexes se manifeste essentiellement en période de reproduction où le mâle arbore son plumage nuptial. Sa tête prend alors des reflets gris-bleu avec autour du cou, un collier noir caractéristique de chaque individu, entrecoupé de deux bandeaux de couleur blanche dont l'un forme un anneau horizontal assez large marquant la base du cou et l'autre plus fin dessine un «V».

La femelle est en revanche beaucoup plus discrète et arbore un plumage mimétique : le dos, la tête et le cou sont bruns finement tachetés de noir et de crème.



Femelle d'Outarde canepetière © COGard

Les mâles immatures, âgés de moins de deux ans, ont un plumage similaire à celui des femelles.

Si, au sol, l'outarde canepetière peut facilement passer inaperçue, elle est toutefois facilement reconnaissable en vol par son « allure de canard » et les larges plages blanches de ses ailes. Le mâle en vol se différencie aux sifflements caractéristiques émis par la septième rémige primaire (grande plume de l'aile).

Comme beaucoup d'oiseaux marcheurs, l'Outarde canepetière se tapit d'abord au sol en cas de danger et devient quasi mimétique.

Aire de répartition et effectifs

Dans le Monde

Historiquement, l'aire de distribution de l'Outarde canepetière s'étendait du Nord-Ouest de l'Afrique et de la Péninsule Ibérique jusqu'à la Sibérie et le pied de l'Altaï. La population mondiale est estimée entre 91 000 et 96 000 mâles chanteurs (BirdLife International, 2018)

La Péninsule Ibérique, les steppes de Russie et du Kazakhstan représentent les principales zones de reproduction pour l'espèce, et les steppes de l'Azerbaïdjan la zone d'hivernage la plus importante au monde (Gauger, 2007). Désormais, l'aire s'est restreinte (Cf. figure 1).

L'Outarde canepetière s'est éteinte dans une vingtaine de pays depuis la fin du 19ème siècle (Algérie, Tunisie, Turquie, Allemagne, Grande-Bretagne, Autriche, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Moldavie, Monténégro, Serbie, Grèce, Roumanie et Bulgarie). Elle est quasi-éteinte au Maroc et en Italie continentale (Collar et al., 2016).

Dans le Sud-Ouest de l'Europe, le déclin des populations est très marqué depuis le début des années 1970. Il se poursuit et s'accélère même dans la péninsule ibérique, où les estimations d'effectifs ont été divisées par 2 en une décennie (Garcia de la Morena et al. 2017, Silva et al. 2018).

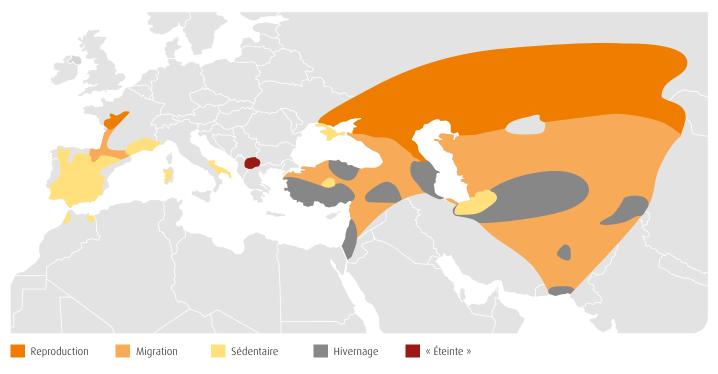


Figure 1 : Répartition mondiale de l'Outarde canepetière (BirdLife International, 2018)

En France

La population française est divisée en deux populations distinctes (Cf. figure 2) :

 l'une sédentaire, localisée en Méditerranée, principalement dans les Bouches-du-Rhône (Crau), dans le Gard (Costières), dans l'Hérault... Elle a connu une expansion géographique avec des effectifs en nette augmentation jusqu'à 2012 et affiche depuis un léger fléchissement ;

• l'autre continentale «migratrice», localisée dans le Centre-Ouest de la France, majoritairement dans l'exrégion Poitou-Charentes et dans une moindre mesure, en région Centre Val de Loire (Indre-et-Loire et Indre), et en région Pays-de-la-Loire (Maine-et-Loire). Ses effectifs ont connu un déclin sévère, se traduisant par une chute de 6 800 à 400 mâles chanteurs entre 1978 et 2000, ce qui correspond à une diminution de 94 % de la population en 22 ans. Les outardes constituant cette population hivernent dans la péninsule ibérique.

Ainsi, la France avec une population estimée entre 2 400 et 2 500 mâles chanteurs accueille la troisième plus grosse population d'Europe de l'Ouest. La population du Centre-Ouest de la France (environ 300 mâles chanteurs désormais) est la dernière population migratrice européenne d'Outarde canepetière.

Rappel historique de la présence de l'espèce en France :

Les figures ci-dessous (3 à 5) montrent l'évolution de la distribution de l'Outarde canepetière en France de la fin du XIX^e siècle à 1989. Peu de données fiables existent sur la répartition de l'Outarde canepetière en France avant l'atlas de 1976 (Yeatman, 1976), hormis une enquête de Ternier en 1886.

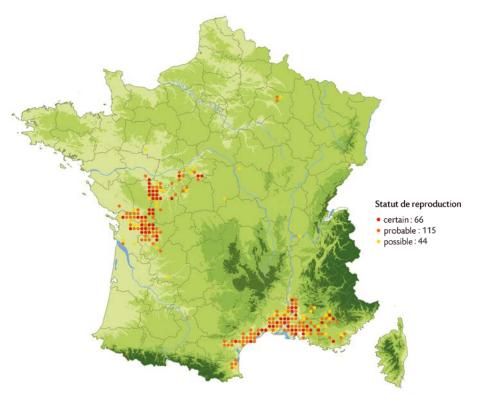


Figure 2 : Répartition de l'Outarde canepetière en période de reproduction en France en 2015 (Issa & Muller, 2015)

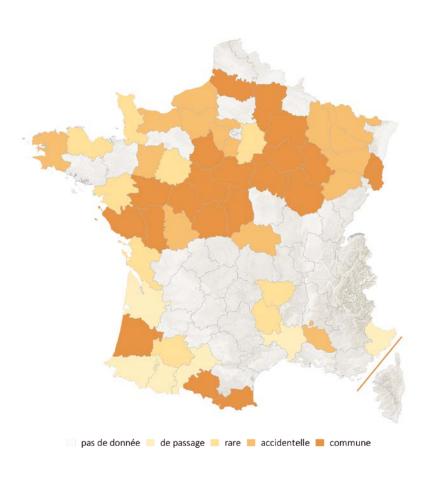


Figure 3 : Répartition de l'Outarde canepetière en France à la fin du 19° siècle, d'après les données disponibles dans la bibliographie (Degland & Gerbe 1867, Gadeau de Kerville 1892, Companyo 1861, Ternier 1900 - cartographie : Sébastien Dalloyau / LPO)



Figure 4 : Répartition de l'Outarde canepetière en 1975 (Yeatman, 1976)

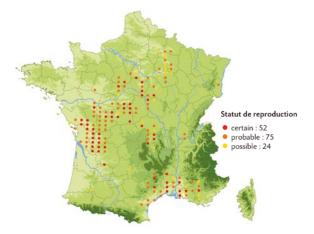


Figure 5 : Répartition de l'Outarde canepetière en 1989 (Jary & Yeatman, 1995)

État de conservation et menaces

L'Outarde canepetière est une espèce **strictement protégée** et à ce titre, destruction, perturbation intentionnelle, capture, mutilation, transport, détention sont interdits et considérés comme des délits (article L. 411-1 du Code de l'Environnement). Ses habitats de reproduction et d'hivernage sont également protégés.

L'espèce bénéficie d'un statut de conservation **quasi-menacée (NT)** au niveau mondial (BirdLife International, 2018) et **vulnérable (VU)** en Europe (BirdLife International, 2015) et **en danger (EN)** en France (IUCN France et al. 2016). Au niveau national, les deux populations bénéficient, en 2016, d'un statut de conservation différent : la population sédentaire est en **préoccupation mineure (LC)** et la population migratrice est quant à elle **en danger critique (CR)** (IUCN France et al. 2016).

C'est une espèce bio-indicatrice qui nous renseigne sur la qualité des agroécosystèmes et qui est aussi qualifiée d'espèce parapluie, car les actions en faveur de son maintien contribuent également à la protection des autres espèces de plaine.



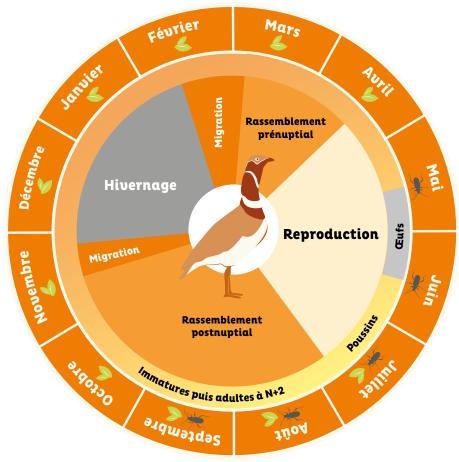
L'intensification agricole constitue la menace la plus importante.

Toutefois, le développement d'infrastructures, souvent liées aux transports, à l'urbanisation, et aux énergies renouvelables, deviennent elles aussi des menaces fortes, venant aggraver une situation déjà préoccupante.

Régime alimentaire

Les adultes se nourrissent principalement végétaux de (feuilles, pousses tendres) mais aussi d'invertébrés quand ces derniers sont disponibles. Les poussins consomment uniquement invertébrés (notamment Coléoptères et Orthoptères) jusqu'à l'âge de trois semaines, avant de diversifier leur alimentation par des végétaux. Le régime alimentaire de l'adulte évolue en fonction de son cycle biologique en étant successivement insectivore puis herbivore.

Les insectes composant leur régime alimentaire sont principalement des orthoptères (criquets, sauterelles), diptères, coléoptères, chenilles, etc. Pour optimiser sa croissance, un poussin peut en consommer jusqu'à 200 par jour. Concernant les végétaux, les outardes consomment les parties aériennes (pousses, feuilles et inflorescences) de nombreuses plantes, en particulier les fabacées sauvages ou cultivées, les crucifères et les astéracées. Au sortir de la reproduction, les couverts les plus utilisés sont alors les chaumes agricoles.



Régime alimentaire :

Insectes Feuilles

Figure 6 : Cycle biologique de l'Outarde canepetière

Habitat



Plaine céréalière à Outarde canepetière en Centre-Ouest © Alexis Orseau / LPO

L'Outarde canepetière est présente en France dans les espaces agricoles ouverts, milieux de substitution à son habitat d'origine de prairie steppique. La Crau (Bouches-du-Rhône) est considérée comme le seul espace réellement steppique accueillant cette espèce, à l'échelle nationale.

En période de reproduction, l'habitat optimal en milieu agricole est constitué d'une mosaïque de parcelles de couverts herbeux temporaires ou permanents. La femelle sélectionne en priorité des couverts pérennes herbacés hauts, dominés par les graminées, mais on peut aussi la rencontrer dans les luzernières et autres couverts avec des légumineuses (trèfles...) ou des jachères pour se dissimuler et pondre. Les mâles choisiront pour parader et s'accoupler, les parcelles rases, pâturées, fauchées et, à défaut, des semis de cultures de printemps (tournesol ou maïs) qui offrent une bonne visibilité. Ces différentes exigences quant aux couverts évoluent cependant au cours de la saison, non seulement en raison des besoins des oiseaux qui changent graduellement, mais aussi parce que l'assolement évolue (maturité des cultures,

moissons, fauches...). Mâles et femelles s'alimentent dans les parcelles herbeuses riches en insectes. En milieu steppique (Crau), cette hétérogénéité se retrouve au travers d'un habitat façonné par l'élevage et les milieux cultivés de manière extensive : coussouls, friches et herbes de printemps.

L'Outarde canepetière est une espèce particulièrement sensible au dérangement par les activités humaines (bâti, route...). Ainsi, les places de chant comme la localisation des nids se situent à plusieurs centaines de mètres des infrastructures humaines. Elle fuit également la proximité des boisements.

En période hivernale, les habitats d'alimentation utilisés par la population sédentaire changent au cours de l'hiver au gré de la pousse des cultures.

Hivernant en Espagne (Castilla Léon et Castilla la Mancha) et au Portugal la population migratrice privilégie des jachères et les luzernières.

Reproduction

Les mâles occupent une, voire plusieurs place (s) de chant afin d'attirer les femelles. L'ensemble des places de chant tenues par plusieurs mâles contigus constitue un lek éclaté, dans la mesure où elles peuvent être relativement éloignées les unes des autres (parcelles différentes par exemple).

Le nid est une simple dépression grattée au sol, de 4-5 cm de profondeur, parfois garnie de quelques débris végétaux. La ponte (œufs vert olive, parfois tachetés) de 3-4 œufs est déposée à partir de la fin avril et jusqu'à la mi-août, avec un pic de ponte début juin. Après une incubation de 21 jours, tous les œufs éclosent en même temps. Les poussins, nidifuges, sont capables de voleter sur de courtes distances dès l'âge de 20 jours et deviennent autonomes vers 50 jours.

Pendant cette période, les mâles défendent leur place de chant vis-à-vis des autres mâles et choisissent des parcelles au couvert relativement ras, de manière à être visibles des femelles. Ils sont facilement détectables par leur chant (« prett »). Il s'agit d'attirer le plus de femelles possible grâce à des parades exubérantes. Les femelles visitent les leks uniquement à des fins de copulation, puisqu'elles assureront seules l'incubation des œufs et l'élevage des jeunes.

Les outardes sont généralement fidèles à leur(s) site(s) de reproduction.



Mâle chanteur © Jean-Luc Pinaud / LPO



Figure 7 : Fonctionnement des leks d'Outarde canepetière (Sébastien Dalloyau / LPO)

¹ Les poussins nidifuges sont en mesure de se déplacer comme les adultes dans les 24 heures suivant l'éclosion.

LE PLAN NATIONAL D'ACTIONS

Un plan d'actions pour l'Outarde canepetière

En complément de la réglementation relative à la protection des espèces de faune et de flore sauvages, le Ministère en charge de l'environnement a mis en place depuis plusieurs années des plans d'actions au service de la restauration et de la conservation des espèces menacées : les plans nationaux d'actions.

Élaborés en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, ces plans visent à définir et mettre en œuvre des actions coordonnées visant à la conservation des espèces menacées et de leurs habitats, pour une durée de cinq ans ou dix ans.

L'Outarde canepetière est confrontée à un risque élevé d'extinction sur le territoire national. A ce titre, un deuxième Plan National d'Actions (PNA) a été mis en œuvre de 2011 à 2015, dont les actions ont été poursuivies jusqu'à la mise en œuvre du troisième plan d'actions en 2019.

Le comité de pilotage du PNA

- · la Chambre d'Agriculture du Gard,
- · l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA),
- · le CEBC-CNRS,
- · le CEFE-CNRS Montpellier,
- le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) et Poitou-Charentes,
- · la Fédération départementale des Chasseurs d'Indre-et-Loire,
- · la Fédération régionale du Languedoc-Roussillon,
- · le Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
- · Meridionalis (représenté par le Centre Ornithologique du Gard COGard),
- les DREAL Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire, Occitanie, Paysde-la-Loire et PACA,
- · la LPO,
- · les Ministères en charge de l'écologie et de l'Agriculture,
- la DRAAF Nouvelle-Aquitaine,
- · le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN),
- l'ONCFS et le CNPN.

Il se réunit annuellement pour examiner le bilan des actions menées et étudier les perspectives. La DREAL Nouvelle-Aquitaine assure la coordination technique et financière du plan et supervise son animation. La LPO est chargée de l'animation du plan national d'actions et du pilotage de plusieurs actions.

Le comité scientifique

Créé dans le cadre du PNA, il a un rôle consultatif et oriente certaines actions concernant l'élevage conservatoire.

Il apporte des précisions sur l'orientation des protocoles, valide les actions, apporte son expertise aux acteurs du réseau.



Suivi Outarde canepetière à Torxé (17) © Alexis Orseau / LPO

Historique des programmes de conservation

Le second PNA, puis le troisième à compter de 2019, s'inscrivent dans la continuité de plusieurs programmes de conservation :

- un plan national de restauration (2002-2006);
- deux programmes LIFE Nature mis en œuvre au cours de ces vingt dernières années en faveur

de la population du Centre-Ouest. Le premier, intitulé « Conservation de l'Outarde canepetière et de la faune associée » a été mis en place de 1997 à 2001 et le second, « Renforcement des populations migratrices d'Outarde canepetière en France », a été réalisé de 2004 à 2009.



Plan National de Restauration

2011

3^e PNA

2002

2006 20°

2015 2016 2018 2019 2028

1997 2001 Life Nature 1

« Conservation de l'Outarde canepetière et de la faune associée » **2004 2009** Life Nature 2

« Renforcement des populations migratrices de l'Outarde canepetière en France »

Les actions prévues

Ce plan national d'actions a été décliné en 22 fiches actions qui détaillaient les différentes mesures en matière d'étude, de protection et de communication. Pour chaque action, ces fiches décrivent les résultats déjà obtenus, précisent les objectifs et identifient les acteurs et financeurs potentiels.

La **priorisation**, définie au début du PNA, est indiquée entre parenthèses, ainsi que l'échelle territoriale concernée selon trois critères :

- national : les deux populations sont concernées ;
- « migratrice » : seule la population migratrice (Centre-Ouest de la France) est concernée ;
- « **sédentaire** » : seule la population sédentaire (littoral méditerranéen) est concernée.

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

N°1

Mettre en place un suivi annuel des populations d'outardes sur les ZPS du Centre Ouest (national – 1)



Vol hivernal © Gilbert Lacassin / COGard

N°2

Mesurer tous les 4 ans l'évolution de la population d'outardes sur tout le territoire français (nombre de mâles chanteurs et nombre d'hivernants) (national - 1)

N°3

Préciser le statut de conservation des populations dans les sites rhônalpins et provençaux hors Crau (sédentaire - 2)

N°4

Définir et lancer une étude de la dynamique des populations d'outardes, de l'utilisation de l'espace et des échanges entre sites (national - 1)



Outarde canepetière mâle © Michel Caupenne / LPO

ACTIONS DE COMMUNICATION

Veiller à la prise en compte des enjeux de conservation de l'outarde dans les études et procédures l'amont des décisions de principe de réalisation d'un projet d'aménagement (national - 1 & 2)

Mettre en œuvre des mesures d'évitement, de réduction pour éviter de devoir compenser les impacts des projets (national - 1)

Veiller à la prise en compte de l'Outarde canepetière dans le programme de développement rural 2013-2019 (national - 1)

N°8

Porter à connaissance le plan national d'action (national - 1)

N°9

Élaborer un plan de communication auprès de la profession agricole (migratrice – 1 & sédentaire – 2)

N°10

Informer les habitants des ZPS Outarde sur le plan et les actions prévues (national - 1)

N°11

Consolider le réseau des acteurs de la conservation de l'outarde en France et en Europe (national - 2)



Mâle d'Outarde canepetière en Costières (Gard) © Gilbert Lacassin / COGard

ACTIONS DE CONSERVATION

N°12

Renforcer la contractualisation des mesures de gestion des habitats avec les agriculteurs et les autres acteurs concernés (national – 1)

N°13

Maintenir les milieux agropastoraux en Crau (sédentaire - 2)

N°14

Soutenir des mesures de gestion des espaces enherbés sur les terrains d'aviation (sédentaire - 2)

N°15

Renforcer l'opérationnalité du réseau de ZPS en tenant compte des populations hors ZPS (national – 2)

N°16

Terminer l'élaboration des documents d'objectifs de toutes les ZPS pour lesquels l'outarde est citée et les mettre en œuvre (national – 1)

N°17

Gestion favorable des sites de rassemblements postnuptiaux et d'hivernage des outardes (migratrice – 1 & sédentaire – 2)



Juvénile d'Outarde canepetière © Gilbert Lacassin / COGard



Groupe d'outardes canepetières en fin d'hiver dans une luzerne © Pierrick Devoucoux



Mâle d'Outarde canepetière en vol © Gilbert Lacassin / COGard

Sécuriser une gestion foncière adéquate et pérenne (migratrice -1 & sédentaire - 2)

N°19

Réduire les destructions directes lors des fauches de prairie (principalement luzernières) (national - 1)

N°20

Obtenir la neutralisation des lignes électriques moyenne et haute tension, voire très haute tension dans les ZPS (national - 2)

N°21

Évaluer l'importance du braconnage sur certains sites de reproduction ou de rassemblements (national - 2)

N°22

Poursuivre le renforcement des populations migratrices (migratrice - 1)



Lignes électriques à haute-tension © Alexis Orseau / LPO



Outarde canepetière mâle © DREAL Nouvelle-Aquitaine

BILAN DU PLAN NATIONAL D'ACTIONS

Améliorer les connaissances des populations : actions 1 à 4

Une enquête nationale a lieu, tous les 4 ans depuis 1996, afin de mieux appréhender les tendances de population. Dans le cadre de ce PNA, deux enquêtes nationales ont eu lieu en 2012 et 2016.

Localement, différents suivis sont mis en place de manière complémentaire, en particulier dans les ZPS, pour mieux connaître les dynamiques locales ou encore identifier les nouvelles zones utilisées.

En Centre-Ouest, la population migratrice a bénéficié, durant ce PNA, d'une surveillance annuelle, avec plusieurs suivis mis en place :

- un suivi des rassemblements postnuptiaux (4 comptages entre fin août et mi-octobre) ;
- une enquête régionale « points d'écoutes » (communes abritant actuellement ou historiquement l'espèce) ;
- un suivi hebdomadaire, remplacé en 2014 par le suivi flash, mais poursuivi sur les 2 sites témoins (Niort-Sud-Est et Néré-Bresdon) ;
- un suivi flash (3 passages/an) dans les ZPS, à partir de 2014 ;
- une cartographie des assolements favorables dans la plupart ZPS.

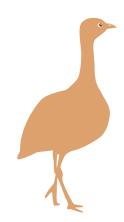
En Languedoc-Roussillon, un comptage simultané des outardes hivernantes est réalisé annuellement, de même que des prospections de zones favorables ou potentielles chaque printemps, en plus du suivi de certains sites « témoins ».

En Rhône-Alpes, un suivi annuel est conduit en Drôme.

En PACA, le recensement (reproduction et hivernage) est principalement réalisé lors des enquêtes nationales.

Toutes les connaissances acquises durant ces suivis des mâles chanteurs permettent de suivre l'espèce et d'évaluer l'impact de certains aménagements ou l'efficacité de certaines mesures favorables comme les MAE (Mesure Agro-Environnementale). Les rassemblements postnuptiaux permettent d'évaluer la population de femelles et de jeunes de l'année.

En 2012, au moins 264 personnes, salariées ou bénévoles, ont participé au suivi de la reproduction et de l'hivernage au niveau national.



En ex-région Poitou-Charentes notamment, un partenariat efficace existe entre les associations de protection de la nature, l'ONCFS et le CEBC-CNRS tant sur la réalisation des suivis que sur l'apport de connaissances et l'expertise scientifique. Cette dernière est mobilisée aussi au niveau national sur certaines problématiques (aéroports...).

En période de reproduction

Un article présentant les résultats des deux enquêtes nationales 2012 et 2016, réalisées dans le cadre de PNA, a été publié dans la revue Ornithos 25-5 (Gendre & al., 2018).



Outarde canepetière mâle © Michel Caupenne / LPO

Bilan de l'évolution des populations sur la période du 2^{ème} PNA 2011-2016 :

Après un déclin proche de 80 % du nombre de mâles chanteurs en une vingtaine d'années, montré par l'enquête nationale de 2000 (Jolivet, 2001), l'effectif national s'est sensiblement renforcé, avec une progression moyenne annuelle d'environ 16,5 % du nombre de mâles contactés sur le terrain lors des enquêtes nationales 2004, 2008 et 2012, avant de se stabiliser, voire de décliner légèrement à compte de 2016. Toutefois, cette évolution masque des disparités en fonction des noyaux de populations. La population migratrice a continué d'enregistrer un déclin et s'est progressivement stabilisée autour de 315 mâles (± 10), représentant près de 14 % de l'effectif national de 2016.

Entre 2011 et 2016 en Nouvelle-Aquitaine, environ 250 mâles chanteurs ont été recensés, dont 75% d'entre eux sont localisés en ZPS.

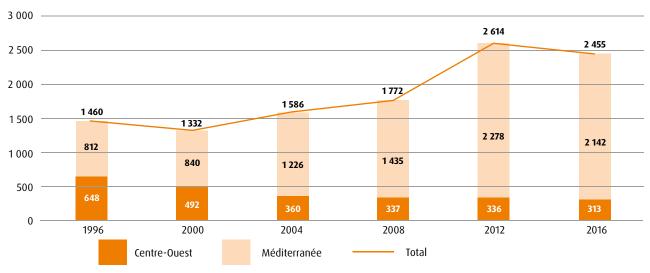


Figure 8 : Évolution de la population française d'Outarde canepetière entre 1996 et 2016 (Gendre & al., 2018)

Même si les noyaux de population sont mobiles selon les années, on assiste progressivement à une concentration des oiseaux dans les ZPS et à proximité immédiate, sur les zones bénéficiant de Mesures Agro-Environnementales.

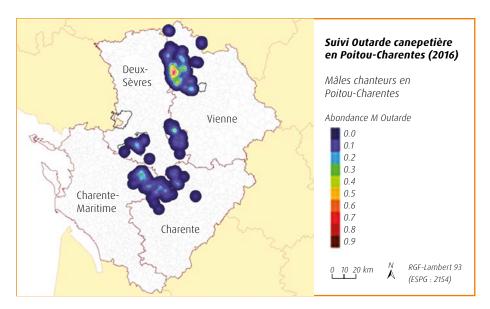


Figure 9 : Localisation des populations d'Outarde canepetière (abondance) en ex-Poitou-Charentes en 2016 (LPO & CEBC-CNRS)

Dans le même temps, la population méditerranéenne a fortement augmenté, avec des effectifs qui représentaient environ 63 % de la population nationale en 2000 et qui désormais représentent un peu plus de 86 % des mâles contactés en 2012 et 2016.

Après avoir affiché une progression soutenue et après une hausse maximale de 59 % en 2012, la population sédentaire du Sud connaît pour la première fois en 2016 une tendance à la baisse de ses effectifs.

Tableau 1 : Détails du nombre de mâles chanteurs d'Outarde canepetière Tetrax tetrax par régions et départements sur la période 2000-2016 (Gendre & al., 2018)

Région	Nombre de mâles chanteurs				
Département	2000	2004	2008	2012	2016
Aquitaine	4	2	1	1	
Dordogne	4	2	1	1	
Centre	58	34	46	42	35
Cher	9	2			
Indre	23	12	18	14	7
Indre-et-Loire	24	18	26	26	28
Loiret	1	1			
Loir-et-Cher	1	1	2	2	
Champagne-Ardenne	1	1	1	3	
Marne	1	1	1	3	
Languedoc-Roussillon	260-266	488-499	625-674	1 225-1 299	1 144-1 191
Aude	0-1	1	11-15	20-21	43-44
Gard	210	375	445-489	885-902	762-772
Hérault	>50	112-123	168	311-361	303-336
Lozère	?	0	0	0-1	
Pyrénées-Orientales	?	0	1-2	9-14	36-39
Midi-Pyrénées	6		1		
Aveyron	6		1		
Pays de la Loire	20	17	26	23	22
Maine-et-Loire	16	15	22	23	22
Vendée	4	2	4		
Poitou-Charentes	409	293-308	263	267	256
Charente	106	60	57	43	28
Charente-Maritime	79	70	35	53	38
Deux-Sèvres	102	74-90	82	88	72
Vienne	122	88	89	83	118
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	569	731	779	1 010	956-958
Alpes-de-Haute-Provence	10	10	6	8	9-10
Bouches-du-Rhône	540	643	670	906	837
Var	5	26	34	33	29-30
Vaucluse	14	52	69	63	81
Rhône-Alpes	1	2	6	7	16
Drôme	1	2	6	7	16
Total national	1 328-1 334	1 567-1 594	1 748-1 797	2 578-2 652	2 429-2 478

L'enquête nationale de 2016 montre, pour la première fois, une diminution des effectifs nationaux proche de 6% par rapport à l'enquête de 2012.

Entre 2000 et 2016, l'Outarde progressivement canepetière a disparu de dix départements français (Dordogne, Loir-et-Cher...), laissant émerger en parallèle certaines zones dont les effectifs ont augmenté de façon sensible, effet de concentration vraisemblablement due à des mécanismes de report. A noter que l'espèce a disparu du domaine continental (dernière observation dans la Marne en 2012).



En parallèle, la population de la péninsule ibérique a chuté drastiquement entre 2005 et 2016.

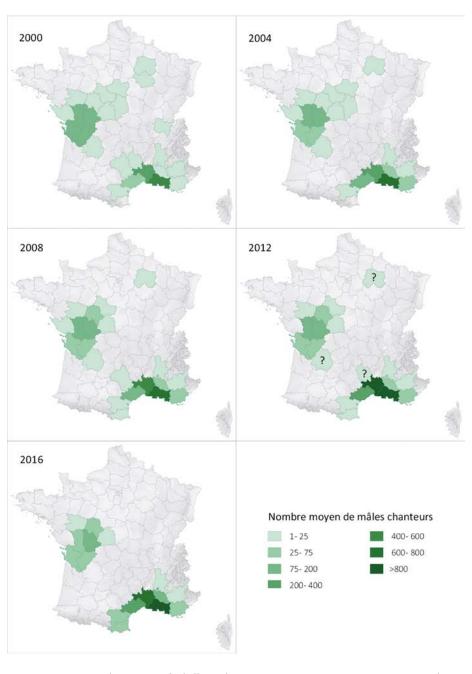


Figure 10 : Répartition départementale de l'Outarde canepetière *Tetrax tetrax* en France au cours des enquêtes nationales de 2000 à 2016 (cartographie : Sébastien Dalloyau / LPO in Gendre & al., 2018)

En hivernage

Une nette amélioration des connaissances sur l'hivernage est à noter grâce aux suivis menés.

En janvier 2008, un peu plus de 3 000 outardes canepetières ont hiverné dans le Sud de la France (PACA et ex-Languedoc-Roussillon). Cette dynamique s'est progressivement accentuée au cours des années suivantes, avec un maximum dénombré en 2012 autour de 4 500 individus. L'effectif recensé en janvier 2016 montre une légère baisse s'établissant sur une moyenne légèrement en-dessous de 4 000 individus.



Arrivée au dortoir hivernal en ex-Languedoc-Roussillon © Gilbert Lacassin / COGard

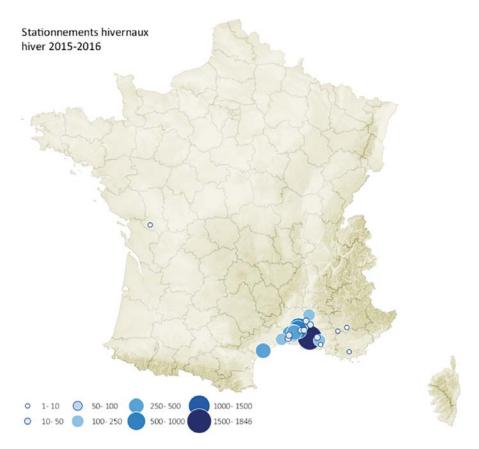


Figure 11 : Stationnements hivernaux d'Outarde canepetière en France (hiver 2015-2016) *(cartographie : Sébastien Dalloyau / LPO - 2016)*

ex-Languedoc-Roussillon, nombre d'outardes dénombré en hiver est passé d'un peu moins de 800 en 2008 à plus de 1300 en janvier 2010, 2000 en janvier 2012 et autour de 1750 en janvier 2016. Sur la ZPS Costière de Nîmes, le sexratio moyen constaté est de 0,37, soit un mâle pour deux plumages "type femelle" (Devoucoux, 2014), ce qui correspond à un ratio type d'une population stable. Compte-tenu du nombre de mâles dénombrés au printemps et de ce ratio, la population hivernante est probablement sous-estimée, les futures enquêtes devront le confirmer ou non.

85 % de l'effectif hivernant de la population sédentaire est présent dans 3 ZPS.

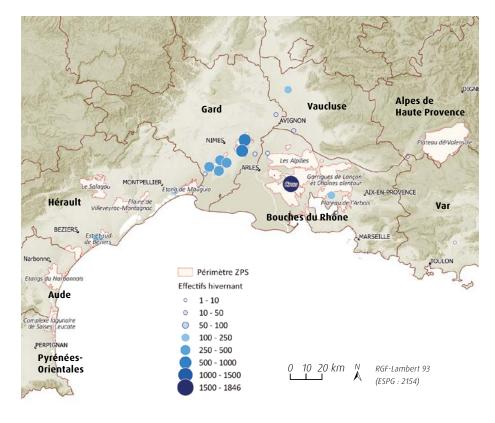


Figure 12 : Localisation des populations d'outardes hivernant sur le domaine méditerranéen (janvier 2016) (cartographie : Sébastien Dalloyau / LPO)

Entre 2012 et 2016, la Crau a perdu 12 % de la population hivernante (même tendance qu'en période de reproduction).

L'hivernage d'individus de la population migratrice du centreouest reste anecdotique mais pourrait évoluer en fonction des modifications climatiques.



Bagues et balises

Un programme de baguage est réalisé par le CEBC-CNRS (Vincent Bretagnolle), sous l'égide du MNHN (CRBPO). L'ensemble des données de ce programme sont en cours de traitement et d'analyses par le CEBC-CNRS afin d'accroître les connaissances sur la migration et l'hivernage, la survie, l'étude des domaines vitaux... Les premiers résultats montrent : la fidélité aux sites, les échanges entre ZPS, la variabilité comportementale individuelle et permet de connaître la survie des oiseaux lâchés. L'utilisation de balises GPS, initiée récemment, permettra d'affiner ces informations.

Dans le Sud, 25 oiseaux ont été équipés d'émetteurs VHF et 15 de balises Argos dans le cadre d'une thèse réalisée en 2014 par Pierrick Devoucoux : « Conséquences et impacts prévisibles d'une perte d'habitat majeure sur une espèce menacée aux exigences écologiques complexes : Effets de la mise en place du Contournement ferroviaire à grande vitesse Nîmes-Montpellier sur la dynamique de la population d'Outarde canepetière des Costières de Nîmes. » Ces données ont permis de mieux connaitre les modalités de sélection d'habitat des mâles et femelles outardes et notamment les distances de fuite vis-à-vis de différents types d'infrastructures.

En 20 ans (1997-2017), 10 717 données (baguage et relectures) ont été récoltées dans le cadre du programme personnel de baguage.



Outarde canepetière baguée et balisée © Gildas Lemonier / CEBC-CNRS

Maintenir les actions de conservation : actions 12 à 22

Intégrer les sites de reproduction et d'hivernage dans le réseau Natura 2000

Dans le cadre de la directive européenne dite « Oiseaux », la désignation des ZPS a été une étape importante pour la conservation de l'Outarde canepetière, mais n'est pas suffisante en tant que telle. Cette espèce est signalée dans 35 ZPS en France. Les principales ZPS à Outarde canepetière bénéficient désormais d'un Document d'Objectifs approuvé (au moins 16 ont été rédigés pendant le PNA) et d'une animation.

Les ZPS désignées pour l'outarde représentent 287 600 hectares (107 000 hectares dans le domaine méditerranéen et 180 600 hectares en Centre-Ouest) sur lesquels la mise en œuvre des DocObs permet la prise en compte des enjeux liés à la conservation de l'outarde.



Figure 13 : Localisation des principales ZPS à Outarde canepetière en France (cartographie : Sébastien Dalloyau / LPO)

Créer, maintenir et gérer des milieux favorables à la nidification et à l'alimentation

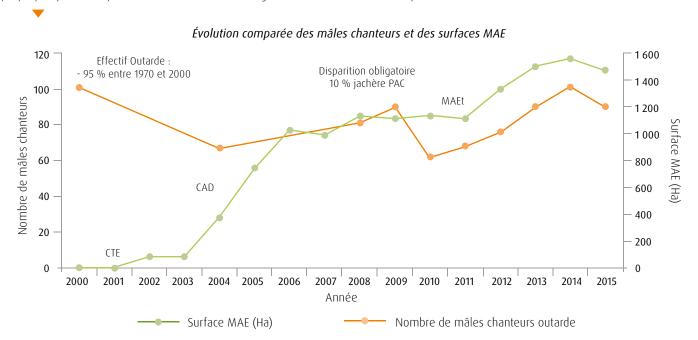
Le maintien de surfaces en cultures herbagères ou jachères ainsi que leur gestion adéquate est, de loin, le point le plus important pour la conservation de l'espèce. L'un des objectifs phares de ce PNA a donc été de renforcer les surfaces et l'efficacité de la contractualisation des MAE dans les principales ZPS à Outarde canepetière, notamment pour la population migratrice.

Après une relative stabilité du dispositif MAE de 2007 à 2014, la contractualisation en faveur de l'Outarde canepetière, d'environ 10 000 hectares à cette date, reste très fragile et dépendante du contexte et des pratiques agricoles. Seule l'augmentation du coût de la principale mesure (COUVER 07 − création d'un couvert herbacé favorable aux outardes) à plus de 500 € de l'hectare, a permis d'obtenir une certaine attractivité pour cette mesure (plus de 50% des contractualisations) en la rendant concurrentielle avec le prix des céréales.

Figure 14 : Exemple de la Vienne au niveau de la ZPS des plaines du Mirebalais et du Neuvillois (Graphique Cyrille Poirel / LPO Vienne - Extrait de la lettre agroenvironnement 59 - 2015 - LPO)

Les MAE représentent en Centre-Ouest 10 000 hectares (2008-2012) dont 53 % en couvert spécifique outarde. Toutefois, seulement un tiers ont été reconduits en 2015 suite au changement de dispositif PAC.

Pendant la durée du PNA, 5,5 millions d'euros ont été alloués aux agriculteurs pour la mise en place de Mesures Agroenvironnementales favorables à l'outarde en Poitou-Charentes.



Comme le montre la figure 14, la mise en place d'une importante surface de MAE permet à l'Outarde canepetière de se maintenir, voire

de se développer.

En Centre-Ouest, l'obtention d'une dérogation à l'obligation d'implantation de cultures pièges à nitrate (mesures Culture Intermédiaire Piège A Nitrates -CIPAN) dans les ZPS désignées pour l'Outarde canepetière permet de maintenir les chaumes de céréales, offrant ainsi des zones d'alimentation complémentaires aux repousses de colza.

Les MAE sont peu développées sur le pourtour méditerranéen, ce qui semble dû à une contractualisation liée à des mesures compensatoires plus attractives que le dispositif national.

La Crau est le principal site français qui accueille toute l'année cette espèce. Sur les 15 000 hectares de steppeoriginelle,6000hectaressont protégés par la Réserve naturelle nationale, mais 900 hectares ont été perdus en périphérie de la Crau, suite à des aménagements. **ZPS** (40 000 hectares). La bénéficie aussi de mesures agro-environnementales maintenir le pâturage ovin extensif (15 700 hectares), également favorable à l'outarde.

Sécuriser une gestion foncière adéquate et pérenne

Durant ce PNA, la majorité des acquisitions foncières ont été réalisées dans le cadre des mesures compensatoires liées à des projets d'infrastructures linéaires ou d'urbanisation, aussi bien dans le Centre-Ouest que dans le Sud de la France.

La Fédération régionale des chasseurs de Languedoc-Roussillon, en lien avec la Fondation de Protection des Habitats pour la Faune Sauvage, a acquis 33 hectares. Le Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon a acquis 4,42 hectares sur le plateau de Bessan, dans l'Hérault (34).

En 2013 et 2015, 188 hectares ont été acquis en Crau pour préserver cette espèce et ce milieu unique par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et le Conservatoire d'Espaces Naturels PACA.

Au total, 2 116,5 hectares ont été acquis en France avec une gestion favorable à l'Outarde canepetière, dont 1824,5 hectares dans le sud de la France et 292 dans le Centre-Ouest



Préserver les sites de rassemblements postnuptiaux et d'hivernage

Des réserves de chasse et de faune sauvage ont été mises en place sur un grand nombre de sites de rassemblement postnuptiaux et les sites d'hivernage afin d'offrir à l'espèce des espaces de tranquillité et des zones d'alimentation. Certains bénéficient de contractualisation spécifique, souvent dans le cadre de mesures compensatoires LGV.

3 réserves de chasse, soit 588 hectares, ont été classées en 2013 en Crau en réserve naturelle (Réserve naturelle nationale des Coussouls de Crau et Réserve naturelle régionale de la Poitevine-Regarde-Venir).

Éviter et réduire les impacts des activités humaines

Urbanisation

L'urbanisation reste une menace importante, notamment Occitanie, région qui connaît la plus forte croissance démographique en France, ce qui se traduit directement par une très forte pression sur plusieurs noyaux de population d'Outarde canepetière, notamment autour de Nîmes et de Béziers.

Les pressions d'urbanisation sur des milieux autrefois dédiés à l'agriculture (Domaine Atlantique et Méditerranéen) ou sur les milieux semi-naturels (Domaine Méditerranéen) sont grandissantes et provoquent la régression et la fragmentation des biotopes abritant

encore des outardes, y compris dans zonages environnementaux (ZPS notamment) identifiés pour la préservation des oiseaux de plaine.

Partout en France, le développement du marché immobilier a conduit ces dernières années à une amplification du morcèlement de territoire (périurbanisation, rurbanisation).

Parallèlement, le développement des zones industrielles, des zones d'activités et de bases logistiques constitue également une véritable menace pour l'espèce, en mitant les habitats propices à l'installation et à la reproduction de l'espèce.



Mâle d'Outarde canepetière sur une route goudronnée © Michel Caupenne / LPO

Réseau électrique

Le réseau électrique est une menace directe pour l'espèce (risques de collision et d'électrocution), pouvant fragiliser des noyaux de population à faible effectif, que ce soit lors des déplacements (y compris la nuit), lors des parades nuptiales et territoriales ou sur les zones de rassemblements postnuptiaux et hivernaux.

Un test de signalisation de la ligne par des firefly est en cours à Galenchat, commune de Loiré-sur-Nie, dans la ZPS de Néré Bresdon en Charente-Maritime depuis février 2016, sur une ligne électrique moyenne tension.

Entre 1995 et 2010, 18 cas de collisions ont été recensés en Centre-Ouest et 3 l'ont été en Crau. Durant ce PNA, quelques cas ponctuels ont été recensés : un en Crau en 2011, trois en Costière de Nîmes et un sous une ligne haute-tension en 2015 en Champagne-de-Méron.

En 2011, 1 200 mètres de lignes ont été démantelés et des balises ont été installées sur 2 300 mètres en PACA, dans le cadre du programme COSSURE.





Figures 15 & 16 : Installation de Firefly en Charente-Maritime sur une ligne à moyenne tension par Enedis Poitou-Charentes (Nicolas Gendre / LPO)

Prendre en compte les aménagements du territoire

Par ailleurs, les travaux liés aux infrastructures de transport routier et ferroviaire constituent une menace importante pour les populations d'outardes en France, avec un très fort impact sur les habitats favorables de l'espèce. Durant ce PNA, deux tronçons de ligne à grande vitesse ont été créés: la ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux et le contournement de Nîmes et Montpellier.

Les enjeux liés aux oiseaux de plaine ont été pris en compte et des mesures de réduction d'impacts et de compensation ont été mises en place, de manière plus ou moins satisfaisante cependant. Différentes études sont en cours pour suivre l'évolution des populations impactées.

Dans le cadre du Contournement LGV de Nîmes et de Montpellier, 656 mâles chanteurs avaient été dénombrés dans la ZPS Costières de Nîmes avant le début du chantier. Les recensements, réalisés pendant les travaux, mettent en évidence une baisse de 14 % (soit 564 mâles chanteurs), malgré la mise en œuvre d'une partie des mesures compensatoires sur la ZPS dès 2011.



Paysage agricole en Charente-Maritime © Alexis Orseau / LPO

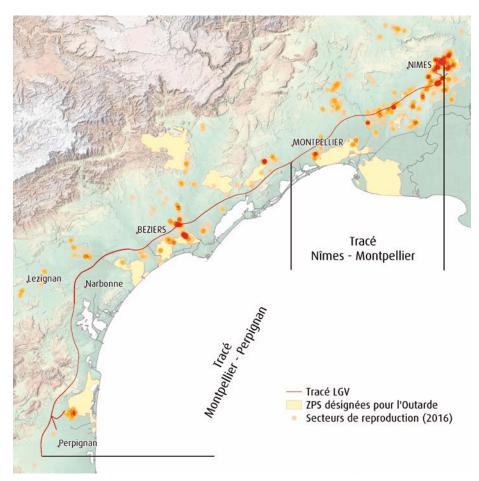


Figure 17 : Tracé du contournement Nîmes-Montpellier (réalisé) et du futur tracé jusqu'à Perpignan et des sites de reproduction occupés par l'espèce en 2016 (cartographie : Sébastien Dalloyau / LPO)



Dans le cadre du contournement LGV de Nîmes et de Montpellier, 983 hectares ont été acquis en mesures compensatoires par SNCF Réseau et sont gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, en lien avec la chambre d'agriculture du Gard et le COGard.

1 213 hectares supplémentaires ont aussi été contractualisés (bilan 2010-2015).

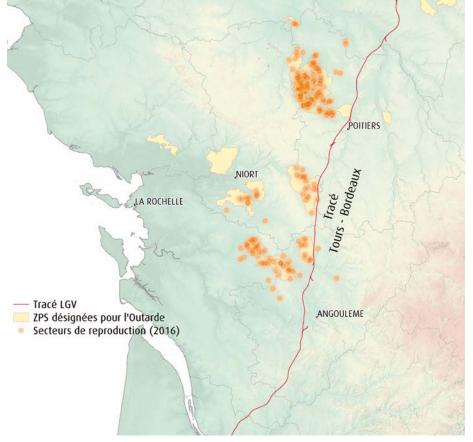


Figure 18 : Tracé de la ligne LGV Sud-Europe-Atlantique (Tours-Bordeaux) réalisée et des sites de reproduction occupés par l'espèce en 2016 (cartographie : Sébastien Dalloyau / LPO)

Dans le cadre de la LGV Sud-Europe-Atlantique, 95 hectares d'acquisitions et 769 hectares de conventionnement étaient mis en place ou en cours d'instruction.



Mâle d'Outarde canepetière ${\Bbb C}$ Émile Barbelette

Gestion des habitats et des effectifs sur les aéroports

Les sites aéroportuaires présentent des surfaces enherbées importantes (plusieurs dizaines à centaines d'hectares) entretenues en bordure de pistes dans un environnement très ouvert. L'Outarde canepetière y trouve donc un habitat très attractif avec des milieux pour les places de chant des mâles chanteurs et des couverts hauts favorables aux femelles et à la reproduction. Ces espaces, souvent clos (prédation limitée absente), sont également très riches en ressources alimentaires (orthoptères notamment).

En 2012, 19 aéroports-aérodromes (14 en PACA et 5 en Languedoc-Roussillon) abritaient l'espèce.

Suite à une collision entre un groupe d'outardes et un aéronef sur l'aéroport de Marseille-Provence en mai 2013, des tirs de régulation ont été mis en place dans l'urgence. Puis, des solutions alternatives ont été progressivement mises en place, parmi lesquelles l'effarouchement des oiseaux (acoustique, visuel, et par des rapaces et des chiens). Diverses expérimentations de couverts défavorables à l'espèce sont en cours depuis 2013, mais

les premiers essais ne sont pas concluants.

La démarche constructive menée sur l'aéroport de Nïmes-Garons depuis 2014 apporte des résultats positifs.

Ces 19 sites accueillent 15 % de l'effectif nicheur d'Outardes dans la zone méditerranéenne. Lors de la période hivernale de 2012, un millier d'individus environ stationnent sur ces terrains d'aviation.



Figure 19 : Aéroports, aérodromes et bases militaires abritant l'espèce sur le littoral méditerranéen en 2012 (CEN PACA). En rouge : en ex Languedoc-Roussillon, en violet : en PACA.

Soutenir et renforcer la population migratrice : action 22

Le programme d'élevage initié dans le cadre du deuxième programme le Life, mis en œuvre par la LPO puis repris depuis 2015 par le Conseil départemental des Deux-Sèvres, permet d'élever des outardes destinées à être relâchées pour renforcer les populations en Centre-Ouest.

Entre 2010 et 2017, 100 individus ont été lâchés. L'objectif est d'en relâcher à terme entre 50 et 100 par an.

Former et sensibiliser les acteurs : Actions 5 à 11

Informer les acteurs du territoire

La sauvegarde de l'Outarde canepetière passe par une appropriation la plus large possible de l'état des lieux et de la stratégie à mettre en œuvre. Il est donc primordial que chacun des acteurs ait accès à l'information. C'est pourquoi un site internet a été mis en place (https://outardecanepetiere.fr/) et est indiqué sur les différents sites de partenaires (services de l'Etat, associatifs...).

Quelques exemples:

Articles de presse et publications :

- 2 000 exemplaires de la Lettre Agro-Environnement Infos n°59 entièrement consacrée à l'Outarde canepetière ont été édités en 2015. Elle est téléchargeable sur le site internet ;
- revue « Mélano » (Pyrénées-Orientales) sur la colonisation de l'outarde canepetière dans le département et sur les actions menées en sa faveur, diffusé aux acteurs locaux, aux collectivités territoriales et aux animateurs Natura 2000 concernés ;
- La LPO et les associations départementales ont communiqué à plusieurs reprises sur l'espèce et les actions entreprises dans le cadre du Plan National d'Actions dans les médias locaux.

Formations / journées techniques agricoles intégrant les enjeux outarde

- plusieurs formations et rencontres ont été organisées en Languedoc-Roussillon ;
- une journée technique avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (Languedoc-Roussillon) présentant l'espèce, le plan national d'actions et les MAE, suivie d'une sortie terrain a eu lieu en 2011 ;
- rencontre annuelle a lieu en Deux-Sèvres entre agriculteurs et les chercheurs du CEBC-CNRS annuelle « agriculteurs-chercheurs » de la Zone Atelier Plaine et Val de Sèvre...

Animations auprès du grand public, en particulier les scolaires

En Languedoc-Roussillon, 925 élèves ont participé aux animations de découverte de l'espèce.

Expositions

Au moins deux expositions ont été élaborées durant ce PNA, notamment en lien avec l'animation Natura 2000.







Figures 20, 21, 22 : Exemples d'expositions réalisées autour de l'Outarde canepetière (LPO Vienne à gauche et Conseil Départemental des Deux-Sèvres à droite)

Renforcer et animer le réseau Outarde canepetière

Durant ce PNA, la structuration du réseau s'est largement améliorée, tant au niveau Centre-Ouest, que dans le Sud de la France.

Des séminaires annuels ont été mis en place annuellement en Centre-Ouest, et un séminaire « population sédentaire » a été organisé en janvier 2016. La situation en Catalogne avait été déjà abordée, prémices du déclin que connaît actuellement l'ensemble de la population de la péninsule ibérique.

En 2015, le COPIL national a été délocalisé dans le Sud de la France, en complément des copils annuels régionaux (PACA et Languedoc-Roussillon).



Figure 23 : Séminaire population sédentaire sur deux jours (21 et 22 janvier 2016) dans les locaux de Nîmes Métropole (Jean-Francis Gosselin -Société de Protection de la Nature du Gard)





Figures 24 & 25 : Séminaire population migratrice du Centre-Ouest au CNRS de Chizé les 20 & 21 novembre 2014 (Nicolas Gendre / LPO)



Mâle d'Outarde canepetière © DREAL Nouvelle-Aquitaine

ÉTAT DE RÉALISATION DES ACTIONS ET ÉVALUATION DU PLAN NATIONAL D'ACTIONS



En 2017, le bilan du PNA a été réalisé par la LPO et en parallèle, une évaluation a été conduite par la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Ces deux travaux ont été validés par le COPIL du PNA du 20 octobre 2017 et présentés au CNPN le 15 décembre 2017.

En vert les actions mises en œuvre, en orange celles partiellement mises en œuvre ou de manière non satisfaisante et en rouge, celles qui n'ont pas été mises en œuvre.

Tableau 2 : Bilan de la mise en œuvre des actions du PNA 2011-2016

Actions du PNA	État de réalisation		
	National	Centre-Ouest	Sud
1 - Suivi annuel des populations en ZPS			
2 - Mesurer l'évolution de la population nationale tous les 4 ans			
3 - Préciser le statut de conservation des populations sur les sites rhônalpins et provençaux, hors Crau			
4 - Étude de dynamique des populations C-O et S, de l'utilisation de l'espace et des connectivités inter-sites			
5 - Prise en compte des enjeux de conservations en amont des projets			
6 - Mise en œuvre de la séquence Éviter Réduire Compenser			
7 - Prise en compte dans le PDRH 2014-2019			
8 - porter à connaissance le PNA			
9 - Stratégie de communication auprès de la profession agricole			
10 - Informer les habitants des ZPS sur les enjeux du PNA			
11 - Consolider le réseau des acteurs français et européens			
12 - Renforcer la contractualisation avec les gestionnaires			
13 - Maintenir les milieux agro-pastoraux en Crau			
14 - Soutenir des mesures de gestion des espaces enherbés sur les terrains d'aviation			
15 - Renforcer l'opérationnalité du réseau des ZPS (désignation/extension)			
16 - Terminer l'élaboration des DOCOB et animer les sites Natura 2000			
17 - Gérer favorablement les sites de rassemblement et d'hivernage			
18 - Sécuriser une gestion adéquate et pérenne			
19 - Réduire les destructions directes lors des fauches			
20 - obtenir la neutralisation des lignes électriques en ZPS			
21 - Évaluer l'importance du braconnage			
22 - Poursuivre le renforcement des populations migratrices			

Le CNPN a jugé le bilan et cette évaluation un peu pessimiste, par rapport à l'ensemble des actions concrètes mises en place. Il a proposé qu'un travail de valorisation de toutes les données acquises, information et actions réalisées soit intégré dans le prochain PNA.

Globalement, l'état de conservation de l'Outarde canepetière a peu évolué au niveau de chaque domaine biogéographique par rapport au précédent PNA. Seules les perspectives futures de la population méditerranéenne tendent à évoluer de manière défavorable.

Seule la population de Crau présente un état de conservation favorable, notamment grâce à la présence de la réserve naturelle.

La population sédentaire de l'ex-Languedoc-Roussillon présentait aussi un état de conservation favorable jusqu'en 2012 au moins, en raison de la présence de friches herbacées suite à la déprise viticole. Aujourd'hui, ce phénomène n'est plus d'actualité et les espaces favorables sont désormais très convoités par les activités humaines ou un changement de pratiques agricoles, générant une perspective d'état de conservation défavorable mauvais.

En dépit des nombreux efforts menés, notamment les mesures agro-environnementales mises en place, le statut de conservation de la population migratrice reste défavorable mauvais.

Au cours de ce PNA, de nouveaux enjeux sont aussi apparus, comme le fort développement des parcs éoliens et photovoltaïques par exemple. Il ressort de l'évaluation, l'importance de l'existence d'un PNA sur cette espèce notamment pour sa prise en compte dans les projets d'aménagement.

Il en ressort également la nécessité d'un troisième PNA afin de restaurer la population migratrice et de maintenir la population sédentaire.

Tableau 3 : Vue générale de l'état de conservation de l'Outarde canepetière en France, par domaine géographique

	Domaine biogéographique		
Paramètre	Continental	Atlantique	Méditerranéen
Aire de répartition			
Effectifs			
Habitat de l'espèce			
Perspectives			lacktriangledown
État global de conservation			





Mâle d'Outarde canepetière © DREAL Nouvelle-Aquitaine

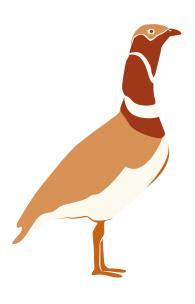
PERSPECTIVES SUITE À CE SECOND PLAN NATIONAL D'ACTIONS



Il est important que les actions et synergies développées pendant ces six années en faveur de l'Outarde canepetière ne s'essoufflent pas. Afin d'assurer leur pérennité, voire d'améliorer leur portée, un troisième PNA sera donc mis en place.

Celui-ci s'étalera sur 10 ans et s'articulera autour de cinq objectifs principaux :

- préserver les habitats favorables
 via les mesures agricoles (MAE et sécurisation foncière) et la prise en compte de l'espèce dans les projets d'aménagement;
- réduire la mortalité des femelles et des jeunes ;
- valoriser les données récoltées lors du PNA2 et poursuive l'acquisition de connaissances supplémentaires nécessaires à l'adaptation des politiques publiques;
- poursuivre le renforcement de la population centre-ouest;
- renforcer l'animation du réseau européen (Espagne, Portugal, Italie) et poursuivre l'animation menée au niveau national durant ce second PNA.





Mâle d'Outarde canepetière \odot Jean-Luc Pinaud / LPO

EN SAVOIR PLUS

Retrouver tous les documents

https://outardecanepetiere.fr/le-plan-national-d-actions

Où voir l'Outarde canepetière ?

En Provence-Alpes-Côte-d'Azur,

la Réserve naturelle nationale des Coussouls de la Crau offre la possibilité d'observer l'outarde en toute saison. Pour y accéder, il faut s'adresser à : Écomusée de la Crau, Maison de la Crau, 2, Place Léon Michaud, 13310 Saint-Martin de Crau 04 90 47 02 01 http://www.cen-paca.org/index.php?rub=4&pag=4 ecomusee

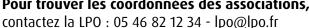


le site le plus important reste les Costières de Nîmes (Gard) : se rapprocher du COGARD (http://cogard.org/) et pour l'Hérault de la LPO Hérault (https:// herault.lpo.fr/).

En Centre-Ouest,

l'espèce est principalement présente dans les ZPS du Poitou-Charentes. Cette population étant plus sensible que celle de l'arc méditerranéen, il est nécessaire de contacter les associations départementales pour pouvoir l'observer sans la déranger.

Pour trouver les coordonnées des associations,





Mâle d'Outarde canepetière © DREAL Nouvelle-Aquitaine





BIBLIOGRAPHIE

- BirdLife International (2015). European Red List of Birds. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities.
- BirdLife International (2018). *Tetrax tetrax*. The IUCN Red List of Threatened Species 2018: e.T22691896A129913710. http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2018-2. RLTS.T22691896A129913710.en. Downloaded on 28 December 2018.
- Collar, N., Garcia, E.F.J. & de Juana, 2016. Little Bustard (*Tetrax tetrax*). In: del Hoyo, J., Elliott, A., Sargatal, J., Christie, D.A. & de Juana, E. (eds.). Handbook of the Birds of the World Alive. 2016, Lynx Edicions, Barcelona.
- Companyo, L. (1861). Histoire Naturelle du département des Pyrénées Orientales. Tome I. Perpignan, Imprimerie J.B. Alzine.
- Degland, C.D., & Gerbe, Z. (1867). Ornithologie européenne ou catalogue descriptif, analytique et raisonné des oiseaux observés en Europe. 2nde édition, Tome II. Paris, Librairie J.B. Baillère et fils.
- Devoucoux, P. (2014). Predictable consequences and impacts of a major habitat loss on threatened species with complex ecological requirements: Effects of the construction of high-speed rail Nîmes-Montpellier bypass on the dynamics of Little Bustard population in the Costières de Nîmes area. Theses, Université de Poitiers.
- Gadeau de Kerville, H. (1892). Faune de la Normandie. Fasc. III. Oiseaux. Paris, Librairie J.B. Baillère et fils.
- García de la Morena, E., Bota G, Mañosa S, Morales MB (2017) II Censo
 Nacional de sisón común. El dramático declive del bastión europeo de la especie.
 In: SEO/BirdLife (ed) Programas de seguimiento y grupos de Trabajo de SEO/BirdLife 2016. Madrid, pp 30-33
- Gauger, K. (2007). Occurrence, Ecology and Conservation of wintering Little Bustards *Tetrax tetrax* in Azerbaijan. Archiv für Naturschutz und Landschaftsforschung 46: 5-27
- Gendre, N., Eraud, C., Bretagnolle, V., Dalloyau, S. & les coordinateurs régionaux (2018). L'outarde canepetière *Tetrax tetrax* en France en 2012 et 2016 : effectifs et répartition. Ornithos 25-5, 290-302.

- Jarry, G. & Yeatman-Berthelot, D. (1995). Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société Ornithologique de France.
- Jolivet, C. (2001). L'Outarde canepetière *Tetrax tetrax* en France. Statut de l'espèce à la fin du XXe siècle. Ornithos 8-3 : 89-95.
- Issa, N. & Muller, Y., 2015. Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale. LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé.
- Silva, J.P., Correia, R., Alonso, H., & al. (2018). EU protected area network did not prevent a country wide population decline in a threatened grassland bird. PeerJ. doi: 10.7717/peerj.4284
- IUCN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La liste rouge des Espèces menaces en France Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France. 20 p.
- Ternier, L. (1900) Distribution géographique en France de l'Outarde canepetière (*Otis tetrax*) d'après les données de l'enquête territoriale de 1886. Congrès Ornithologique International.
- Yeatman, L. (1976). Atlas des oiseaux nicheurs de France de 1970 à 1975. Société Ornithologique de France.



Milieu favorable à l'Outarde canepetière (Néré-Bresdon) © Michel Caupenne / LPO

INDEX DES SIGLES

APCA : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

CEBC-CNRS: Centre d'Études Biologiques de Chizé – Centre National de la

Recherche Scientifique.

CEFE-CNRS: Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive de Montpellier - Centre

National de la Recherche Scientifique.

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels.

CNPN: Conseil National de la Protection de la Nature.

CRBPO: Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux.

DRAAF: Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

DREAL: Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement.

LPO: Lique pour la Protection des Oiseaux.

MNHN: Muséum National d'Histoire Naturelle.

ONCFS: Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

PNA: Plan National d'Actions.

REMERCIEMENTS

La LPO remercie l'ensemble des principaux partenaires financiers qui ont contribué à la mise en place des programmes de conservation sur l'Outarde canepetière, en particulier la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et les DREAL à l'échelle régionale, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et les DRAAF à l'échelle régionale, l'Union Européenne, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Régional Occitanie, les Conseils Départementaux (notamment des Deux-Sèvres, du Gard, de l'Aude, de Charente...) et la Fondation LISEA Biodiversité.

La LPO remercie l'ensemble des membres du réseau qui contribue activement à l'étude et à la préservation de l'Outarde canepetière en France.

Ce bilan a été réalisé à partir des contributions des membres du réseau, des rapports d'activités annuels et des exposés des différents séminaires organisés dans le cadre de ce PNA.

LES PARTENAIRES 2011-2017

Structures rédactrices et animatrices des déclinaisons régionales du plan national :

Languedoc-Roussillon

Coordination régionale : Meridionalis - COGard : Daniel Bizet dbizet@cogard.org

Gard : COGard - Daniel Bizet dbizet@cogard.org Hérault : LPO 34 - Denis Rey denis.rey@lpo.fr

Aude: LPO 11 - Mathieu Bourgeois mathieu.bourgeois.aude@lpo.fr

Pyrénées-Orientales : GOR - Quentin Giraudon quentin.giraudon@gor66.fr

Lozère : ALEPE - Fabien Sané direction@alepe48.fr

Provence Alpes Côte d'Azur

Coordination régionale : Conservatoire d'Espaces Naturels PACA - Axel Wolff axel.wolff@cen-paca.org

Nouvelle-Aquitaine

Coordination régionale :

- LPO Nicolas Gendre nicolas.gendre@lpo.fr
- CEBC-CNRS : Vincent Bretagnolle Vincent.BRETAGNOLLE@cebc.cnrs.fr
- ONCFS: Cyril Eraud cyril.eraud@oncfs.gouv.fr

Charente-Maritime : LPO - Nicolas Gendre et Elisa Daviaud *elisa.daviaud@lpo.fr*

Vienne : LPO - Cyrille Poirel cyrille.poirel@lpo.fr

Charente: Charente Nature - Matthieu Dorfiac mdorfiac@charente-nature.org

Deux-Sèvres : GODS – Julien Montepini *julien.montepini@ornitho79.org*Dordogne : LPO - Amandine Theillout *amandine.theillout@lpo.fr*

Pays-de-la-Loire

Maine-et-Loire: LPO Anjou - Sylvie Desgranges sylvie.desgranges@lpo-anjou.org

Centre

Indre: Indre Nature - Thomas Chatton thomas.chatton@indrenature.net Indre-et-Loire: LPO Touraine - Pierre Reveillaud pierre.reveillaud@lpo.fr

Rhône-Alpes

Drôme: LPO Drôme - Vivien Chartendrault direction.drome@lpo.fr

Champagne-Ardenne

LPO Champagne-Ardenne – Anne-Sophie Gadot anne-sophie.gadot@lpo.fr



https://outardecanepetiere.fr

Rédaction : Nicolas GENDRE (LPO) et Marie-Lou DENIAUD (LPO)
Collaboration : Sébastien DALLOYAU (LPO), Catherine MENARD (DREAL Nouvelle-Aquitaine), Daniel BIZET (CoGard)
Thierry MICOL (LPO), Cyrille POIREL (LPO) et Cécile ROUSSE (LPO).
Cartographie : Sébastien DALLOYAU (LPO).
Photos de couvertures © Jean-Luc PINAUD (LPO)

Conception graphique : Service Éditions LPO n° ED1912007CR- Décembre 2019. Imprimé sur papier recyclé O'Natural par Imprimerie Lagarde - 17 Saujon - Imprim'Vert





